



La cinquantaine révolue, le présumé voleur Jean Zouare est mis en détention provisoire à la prison centrale de Kondengui depuis le 18 mars 2020.

Il est accusé de vol avec son complice Kavaya Djakaya qui a été mis en liberté sous garant. Fermier dans le domicile de dame Njoukap Nguznanag, Djakaya et son complice Zouare vont s'introduire par infraction dans la ferme aux environs de 22h. Les faits se déroulent le 9 mars 2020. Les deux individus vont emporter plusieurs poulets.

Interpellés par les éléments de la police, Zouaré va reconnaître les faits lors de l'enquête préliminaire et plaide coupable devant le tribunal.

Auditionné ce 15 juin, Zouaré va déclarer avoir vendu les poulets à son complice Djakaya qui était absent à l'audience. Au regard des éléments reçus par le tribunal, l'affaire a été mise en délibérée pour le 20 juillet prochain.

Source : Le Jour